

PREVISION

previs 

Quand prévoyance
rime avec transparence

PREVISION | AOÛT 2015



Editorial

Ces dernières années, les caisses de pension n'ont assurément pas manqué de défis.

Outre l'allongement permanent de l'espé-

rance de vie et la volatilité sur les marchés des capitaux, nous allons probablement au-devant d'une longue traversée du désert qui verra les rendements des institutions de prévoyance diminuer sensiblement du fait des taux exceptionnellement bas, voire négatifs parfois. En dépit de toutes ces difficultés, nous entendons continuer à tout mettre en œuvre pour vous garantir une retraite sereine, pas uniquement d'un point de vue financier mais aussi grâce à une préparation minutieuse. Ces quelques thèmes, vous les retrouverez, chères lectrices, chers lecteurs, en feuilletant le présent numéro de Prevision.

Stefan Muri
Directeur

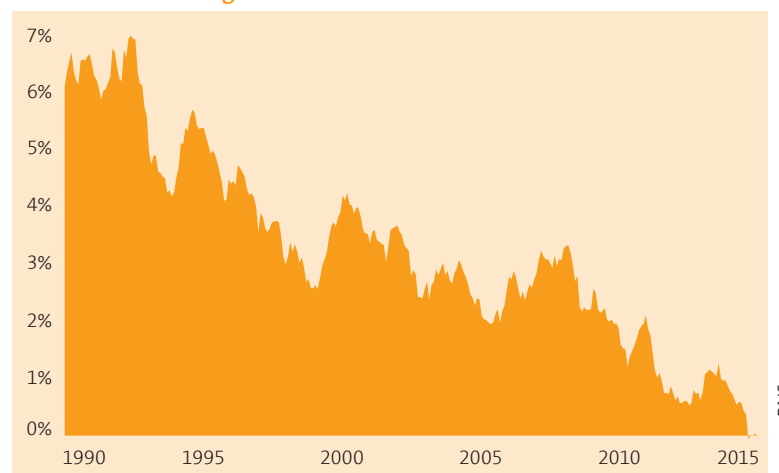
Risque sans rendement: un défi

Lors de l'introduction de la prévoyance professionnelle obligatoire au milieu des années 1980, le législateur et les caisses de pension responsables de la transposition de la loi pensaient qu'un placement dénué de risque dégagerait un rendement annuel de l'ordre de 4%.

Or la situation a évolué depuis, et nous le savions déjà avant le 15 janvier 2015, date à laquelle la Banque nationale suisse a décidé d'abolir le cours plancher de l'euro par rapport au franc suisse, sonnant ainsi le début de l'ère du négatif, tant au niveau des taux d'intérêt que des rendements à l'échéance. Nous sommes arrivés

aujourd'hui au terme de près de vingt années de hausse des rendements des obligations. Une période au cours de laquelle les intérêts n'ont cessé de baisser – à quelques contre-exemples près –, favorisant la tendance haussière persistante des cours des obligations. Une évolution dont les caisses de pension ont profité

Rendement des obligations fédérales à 10 ans



Source: BNS

Suite de la page 1

dans une large mesure, notamment depuis que le principe de la valeur de marché a remplacé celui de la valeur nominale dans leur comptabilité. Ce en théorie seulement, puisqu'une augmentation du coupon, c'est-à-dire du taux d'intérêt, serait à terme nettement plus avantageuse pour les caisses de pension qu'un relèvement du cours dont le bénéfice ne devient effectif qu'à la vente du titre.

Fluctuations record

Les derniers mouvements observés sur le marché des obligations altèrent sensiblement les données empiriques historiques. Les fluctuations des emprunts d'Etat ont atteint un niveau record. En outre, dans ce contexte de crise, les investisseurs obligataires classiques se tournent vers le marché des actions pour y placer leur argent dans des titres à dividende élevé, et de préférence «figés» pour rester fidèles à leur philosophie. Les fluctuations sur le marché des actions s'en trouvent réduites dans un cadre qui ne reflète plus vraiment la réalité économique. En d'autres termes, l'ensemble du marché des capitaux repose aujourd'hui pour une large part sur des facteurs psychologiques uniquement.

Les placements immobiliers stabilisent les fluctuations sur les marchés financiers.

Les indicateurs de risque calculés systématiquement sortent du cadre ordinaire et peuvent se traduire par des incitations inopportunes et des mauvaises décisions. Les responsables des caisses de pension doivent réfléchir

mûrement pour trouver le juste équilibre entre rendement et risque pour éviter que le portefeuille de placements ne soit plus que risque et n'offre qu'un rendement insignifiant.

Taux de conversion des rentes trop élevés

Les caisses de pension sont confrontées à un autre défi, à savoir que les intérêts futurs versés au titre des nouvelles obligations soient si bas du fait de la faiblesse des taux qu'ils ne suffisent plus à couvrir à eux seuls les engagements futurs. Si les taux d'intérêt venaient à repartir à la hausse dans le futur – ce qui est probable –, les créanciers pourraient certes à nouveau compter sur des coupons plus élevés, ils devraient cependant supporter au préalable des pertes sur le cours des titres existants. Pour couronner le tout, les rentes doivent être versées plus longtemps en raison de l'augmentation continue de l'espérance de vie et les taux de conversion actuels des rentes sont de fait bien souvent trop hauts. L'allongement de la période de versement pourrait être amorti par une rémunération élevée du capital disponible par les marchés financiers. Or pour l'heure, c'est tout le contraire qui se produit.

Miser sur la sécurité avec ses propres projets immobiliers

Comment Previs Prévoyance réagit-elle à cette situation? Voici quelques années déjà, nous avons commencé à alimenter notre réservoir de projets avec de nouveaux projets immobiliers. Ceux-ci généreront des rendements réguliers dans les années à venir. Le suivi de ces projets et leur gestion ne sont toutefois pas gratuits. Dès lors, nous sommes nous aussi contraints de prendre davantage de risques sur les marchés des capitaux, avec mesure et de manière responsable, tout en sachant que ces

marchés sont à la merci des fluctuations. Si les actions constituent une solution, il est également possible d'opter pour des placements alternatifs transparents, qui, une fois dans notre portefeuille, nécessitent néanmoins une surveillance importante. Enfin, nous n'aurons pas d'autre choix que de remettre en question et d'adapter le cas échéant les bases actuarielles comme le taux de conversion (des rentes) si celui-ci venait à ne plus être conforme aux rendements escomptés ni à l'allongement continu de l'espérance de vie.

Taux d'intérêt bas, espérance de vie accrue – que disait le prix Nobel Milton Friedman déjà? «There is no such thing as a free lunch», en d'autres termes: «Rien n'est gratuit.»

Taux de conversion des rentes

Taux avec lequel le capital disponible à la retraite est converti en rente.
Exemple: capital de CHF 100'000 × taux de conversion de 6% = CHF 6'000 par année. Plus le taux de conversion est élevé, plus la rente est importante.

Valeur de marché ou valeur nominale

Avec le principe de la valeur de marché, l'obligation est réévaluée régulièrement (chaque jour) et la valeur déterminée est reportée dans le portefeuille. Dans le cadre du principe de la valeur nominale, l'obligation est détenue dans le portefeuille à sa valeur d'émission jusqu'à son remboursement.

Une retraite sereine se planifie et s'assure à l'avance

La retraite sonne le début d'une nouvelle étape de la vie qui laisse entrevoir beaucoup de temps pour soi et ses hobbies. Il est donc indiqué de s'intéresser en temps voulu aux aspects financiers et de s'y préparer au mieux.

65 ans, âge ordinaire de la retraite

Chez Previs Prévoyance, l'âge ordinaire de la retraite est fixé à 65 ans révolus pour les hommes et les femmes. L'égalisation de l'âge de la retraite a d'ores et déjà été transposée dans nos règlements et communiquée en 2011. La loi autorise expressément les institutions de prévoyance à prévoir, dans leurs règlements, un âge de départ en retraite différent de l'âge légal dans la mesure où les prétentions légales minimales des assurés sont garanties. La réforme Prévoyance vieillesse 2020 revient également sur ce thème.

Retraite anticipée

Une partie des travailleurs préfère quitter plus tôt la vie active. Dans le cas d'une retraite anticipée, l'avoir de vieillesse disponible est également transformé en rente de vieillesse à vie sur la base du taux de conversion. Une re-

traite anticipée est envisageable au plus tôt à l'âge de 58 ans et s'accompagne d'une réduction de la rente de vieillesse, donc d'une rente moins élevée, le taux de conversion (6% à l'âge de 65 ans) diminuant de 0.16% par année d'anticipation.

Une réflexion précoce est tout indiquée.

Prendre une retraite anticipée n'est pas une décision aisée: il faut calculer scrupuleusement sa rente en n'oubliant pas que cette dernière est d'autant moins élevée que la retraite est prise tôt. L'assuré peut prétendre à une rente transitoire au titre de revenu de substitution jusqu'à la naissance du droit à la rente ordinaire de vieillesse AVS. Cette

rente est versée jusqu'au décès de l'assuré, mais tout au plus jusqu'à la naissance du droit à la rente ordinaire de vieillesse AVS (64 ans pour les femmes, 65 pour les hommes). La rente transitoire AVS n'est servie que si elle a été préfinancée, faute de quoi elle entraîne une diminution ultérieure de la rente de vieillesse. Le montant de la rente transitoire peut être défini librement dans la limite de la rente AVS maximale.

Retraité, mais en partie seulement

D'entente avec leur employeur, les assurés actifs ont la possibilité de prendre une retraite partielle, ne renonçant ainsi qu'à une partie de leurs rapports de travail. La retraite partielle doit s'élever à au moins 30% du taux d'occupation actuel et les rapports de travail restant doivent encore correspondre à au moins 30% d'un plein temps. Autrement dit, l'assuré ne peut pas demander plus de deux fois la retraite partielle.

Retraite différée

La rente peut être différée jusqu'à cinq ans après le 65^e anniversaire, soit jusqu'à l'âge de 70 ans révolus, pour autant que l'assuré continue à exercer une activité lucrative. Lors d'une retraite différée, l'avoir de vieillesse est constitué jusqu'à la retraite effective et le taux de conversion qui s'applique est augmenté de 0.16% par année dès l'âge de 65 ans.

La difficile question du capital ou de la rente

Rente ou capital? La question n'est pas simple. Et la réponse dépend fortement



de la situation financière personnelle, mais pas uniquement. L'évolution économique générale est en effet aussi à prendre en considération. D'après la loi, les assurés peuvent percevoir jusqu'à un quart de leur avoir de vieillesse sous forme de capital. Previs Prévoyance va plus loin et permet à ses assurés de retirer tout leur avoir de vieillesse sous cette forme. Le paiement par tranches est cependant exclu.

L'assuré qui opte pour le paiement intégral de son avoir de vieillesse doit dans tous les cas être pleinement conscient du risque qu'il prend. Ce faisant, il libère en effet la caisse de pension de toute obligation de financement future pour endosser personnellement toute la responsabilité. L'assuré actif a aussi la possibilité de

combiner les deux solutions, autrement dit de percevoir une partie de son avoir de vieillesse au titre de rente et le reste sous forme de capital. La rente lui permet alors d'assurer sa subsistance jusqu'à un âge avancé, tandis que le capital peut servir à rembourser une partie de l'hypothèque sur son logement.

Rente ou capital? A vous de choisir.

Le versement en capital aux assurés mariés n'est autorisé que si le conjoint approuve la demande par sa signature. A défaut de signature notariée du conjoint, celui-ci doit se déplacer au siège de Previs Prévoyance pour signer la demande, documents officiels (passport ou carte d'identité) à l'appui.

Attention aux délais

Dans le cas d'un éventuel versement en capital, il y a lieu de remplir le formulaire «Demande de retrait en capital» et de le remettre à Previs Prévoyance au plus tard trois mois avant la date prévue de la retraite. La décision est définitive et irrévocable, et la prestation choisie est versée sous forme de capital. En outre, afin que Previs soit en mesure de préparer la retraite dans les règles de l'art et de verser à temps la première rente, il faut encore lui retourner le formulaire «Annonce de retraite» dûment complété au plus tard 30 jours avant l'entrée en retraite.

Les deux formulaires susmentionnés peuvent être téléchargés sur www.previs.ch/fr/formulaires.

Assemblée des délégués sur les rives du lac de Thoue

L'Assemblée des délégués s'est tenue le 18 juin 2015 au Congress Hotel Seepark à Thoue. Quelque 150 personnes ont suivi les analyses du président et de la direction au sujet de l'exercice 2014 écoulé et de l'année en cours. Martin Horisberger, Innova Versicherung AG, et Kurt Zaugg, commune d'Eggiwil, respectivement représentant des employeurs et représentant des employés, ont été réélus pour un nouveau mandat. Annelise Vaucher-Sulzmann a été remerciée pour ses sept années d'activité au sein du Conseil de fondation.

Au vu de la complexité accrue des structures dans la prévoyance professionnelle, l'Assemblée des délégués a renoncé à réélire l'organe de révision

interne. Déjà sous l'entière responsabilité de l'organe de révision externe, la révision s'effectuera sans le soutien de l'organe de révision interne à compter du présent exercice. L'organe de révision interne a été supprimé de notre propre initiative.

Au terme de l'ordre du jour ordinaire, M. Daniel Kalt, économiste en chef chez UBS Suisse, a présenté à l'auditoire un exposé sur la problématique de la politique des taux bas et les défis qui en résultent pour la prévoyance professionnelle (v. aussi l'article sur www.previs.ch/tsunami-euro).

La prochaine Assemblée des délégués aura lieu le 16 juin 2016.

Un grand bravo!

Steven Weber a terminé avec succès sa formation de trois ans dans le domaine spécialisé Facility Management/Exploitation. Nous lui adressons toutes nos félicitations pour l'obtention de son diplôme d'agent d'exploitation CFC! Il effectuera une année de transition aux côtés de nos concierges à plein temps.

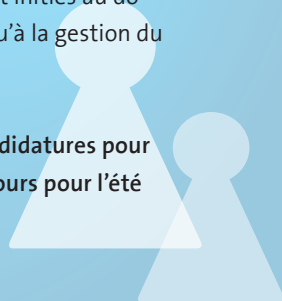
La place d'apprentissage d'agent(e) d'exploitation CFC sera repourvue pour août 2016. Nous attendons avec intérêt les candidatures à l'adresse hrm@previs.ch.

Vous hésitez entre une formation auprès d'une assurance ou dans le domain immobilier?

Previs Prévoyance propose une combinaison des deux!

La Previs offre aux apprentis employés de commerce CFC une formation diversifiée. Pendant les trois ans que dure la formation, les apprentis changent de domaine à plusieurs reprises, découvrant ainsi l'univers passionnant de la prévoyance professionnelle, de la comptabilité ou encore de la gestion immobilière, par exemple. De plus, ils apprennent à accomplir les tâches de la réception et sont initiés au domaine «Clients et communication» ainsi qu'à la gestion du personnel.

Nous nous réjouissons de recevoir vos candidatures pour cette place d'apprentissage, mise au concours pour l'été 2016, à l'adresse hrm@previs.ch.



Nos apprentis



Ariane Guggisberg, 3^e année d'apprentissage



Fabian Werren, 2^e année d'apprentissage



Esra Inanc, 1^{re} année d'apprentissage

Nouveaux renforts chez Previs Prévoyance

Sarah Feller

Adjoint administratif ressources humaines/
état-major, depuis le 1^{er} mai 2015

Sandro Haenni

Chargé des projets construction
depuis le 6 juillet 2015

Rahel Känel

Courtière en immeubles
depuis le 13 juillet 2015



Notre vaste portefeuille immobilier, qui compte actuellement quelque 1'600 appartements à louer, sera sensiblement consolidé ces prochaines années. La prise en charge des projets de construction en cours et l'important volume de travail inhérent au développement de projets nécessitent de nouvelles forces vives au sein de notre équipe Immobilier. Avec l'arrivée d'une nouvelle collaboratrice chargée de la commercialisation et de la mise en location, nous sommes désormais en mesure d'assumer nous-mêmes davantage de tâches liées à cette fonction essentielle, évitant ainsi de devoir les externaliser à grands frais. En étoffant nos effectifs, nous augmentons nos compétences internes en matière de conseil ainsi que le volume des projets que nous pouvons mener dans le domaine des ressources humaines et optimisons l'encadrement professionnel des apprentis.

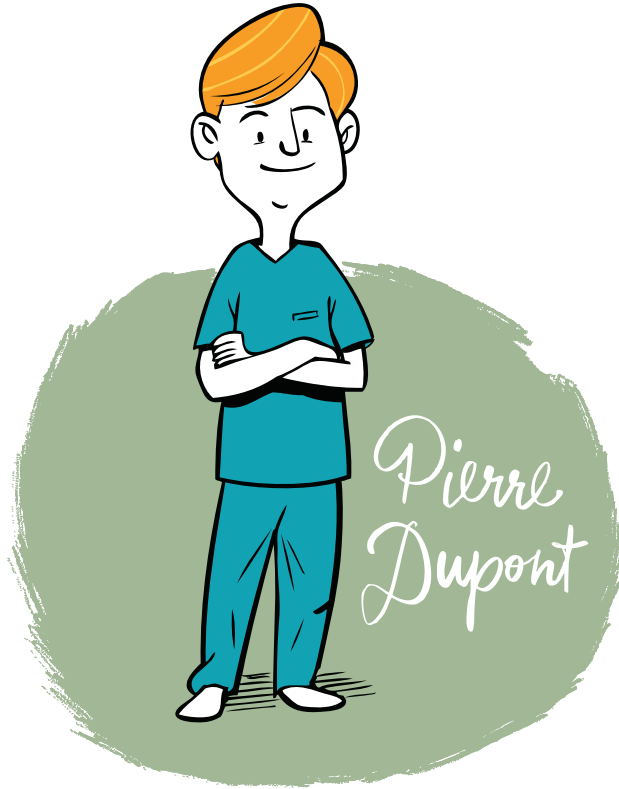
Le b.a.-ba de la prévoyance professionnelle: Pierre Dupont s'invite en ligne

La prévoyance professionnelle (LPP) suit les évolutions sociales, démographiques et liées aux placements. Dès lors, la LPP est parfois difficile à comprendre pour les assurés directement concernés. L'histoire de Pierre Dupont est proposée comme une aide et résume l'essentiel de la prévoyance professionnelle.

Sur la base de la brochure existante, nous vous présentons de manière claire et concise la structure du système de prévoyance suisse ainsi que les interactions inhérentes à ce système et mettons tout particulière-

ment en évidence les buts et les thèmes centraux du 2^e pilier dans une nouvelle version en ligne. Les thèmes importants sont commentés brièvement et simplement à la lumière des différentes phases de la vie active et illustrés par des exemples le cas échéant. Ainsi, les répercussions d'une résiliation ou d'un mariage sur la prévoyance professionnelle, les avantages fiscaux que procure cette dernière ou encore les différents aspects de la retraite n'auront plus de secrets pour vous.

L'histoire de Pierre Dupont est à découvrir en ligne sur www.pierre.previs.ch.



Toujours au courant avec le newsticker et la newsletter

Nous vous livrons un condensé d'informations percutantes sur notre site Internet par le biais de notre newsticker et vous fournissons des contenus intéressants dans notre nouvelle newsletter. Ce faisant, nous entendons d'une part renforcer l'utilisation des médias

électroniques et limiter les publications écrites par souci d'économie, et d'autre part intensifier la communication avec nos clients et nos partenaires. En conséquence, nous avons ajouté un newsticker à notre page d'accueil. En outre, nous enverrons à l'avenir réguliè-

rement des newsletters générales, en complément à notre magazine Prevision.

Avons-nous éveillé votre intérêt? Dans ce cas, inscrivez-vous à notre newsletter sur ce lien: www.previs.ch/inscription.

Claudio Zulauf quittera Previs Prévoyance à fin 2015

Désireux de saisir la chance qui s'offre à lui de devenir partenaire dans un bureau d'experts, notre responsable Prévoyance quittera la Previs après avoir marqué de manière décisive les cinq dernières années de notre institution de par ses vastes connaissances spécialisées et sa personnalité. Claudio Zulauf a contribué dans une large mesure à la transformation de la

fondation commune Previs en une fondation collective résolument moderne. Il est convaincu que ce modèle d'avenir dont s'est dotée la Previs lui permettra de conserver son statut d'institution de prévoyance influente et de continuer à se développer. Dans ce contexte, il pourra donc recommander sans réserve la Previs au titre de candidate sérieuse dans les procédures d'appel

d'offres dans le cadre de sa future activité de consultant. Le Conseil de fondation, la direction et le personnel regrettent vivement ce départ. Nous préparons la succession de Claudio Zulauf en étroite collaboration.

Peter Flück, président du Conseil de fondation



member
ethos

Previs Prévoyance

Seftigenstrasse 362 | Case postale 250 | CH-3084 Wabern bei Bern
T 031 960 11 11 | F 031 960 11 33 | info@previs.ch | www.previs.ch

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence